

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Ministère du Commerce Office des commissaires du commerce Division des denrées (exportations, importations, transports, etc.) Division de l'Agriculture et des Pêcheries Division de l'économique Division de l'expansion industrielle Division de l'information Division des relations commerciales internationales Commission des expositions du gouvernement canadien Corporation de l'assurance des crédits à l'exportation Division des étalons (poids et mesures) Division de la coopération économique et technique internationale (Plan de Colombo)</p> <p>Ministère des Ressources et du Développement économique Bureau de tourisme du gouvernement canadien Secrétariat d'État (loi des compagnies et constitution de compagnies et de Chambres de commerce)</p> <p>Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies pour fins publicitaires des expositions)</p> <p>Bureau fédéral de la statistique</p> <p>Ministère des Ressources et du Développement économique Division des régions septentrionales et des terres (communications par T.S.F. dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon) Division des parcs nationaux (téléphone dans les parcs nationaux)</p> <p>Commission des transports (règlements de certaines compagnies de télégraphe et de téléphone)</p> <p>Ministère des Transports Division des télécommunications: communications radiophoniques, radio-aéronautique et radio maritime; service de télégraphe et de téléphone du gouvernement (service télégraphique et téléphonique des régions reculées) Société canadienne des télécommunications transmarines Société Radio-Canada (émissions de réseau, télévision et service international sur ondes courtes) Bureau fédéral de la statistique</p>	<p>COMBUSTIBLE Voir "Charbon", "Pétrole", "Forêts"</p>	<p>Pour la constitution des compagnies en vertu des lois provinciales, s'adresser aux secrétaires provinciaux, sauf en C.-B., où le ministère du Procureur général constitue l'autorité.</p> <p>T.-N.:—Min. de l'Expansion économique Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É., C.-B.:—Min. du Commerce et de l'Industrie N.-B.:—Min. de l'Industrie et du Développement Qué.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Ont.:—Min. de l'Organisation et du Développement Division du commerce et de l'industrie Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Sask.:—Min. de la Coopération et de l'expansion des coopératives Division des services commerciaux Alb.:—Min. des Industries et du Travail C.-B.:—Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau de l'économique et de la statistique.</p>
	<p>COMMERCE</p>	<p>T.-N.:—Min. de l'Expansion économique Î.-du-P.-É.:—Bureau de tourisme et d'information N.-B.:—Bureau de tourisme du Nouveau-Brunswick Qué.:—Régie des services publics et régie des transports Ont.:—Commission et bureaux municipaux de la statistique et des recherches Man.:—Réseau téléphonique du Manitoba Sask.:—Min. des Téléphones et Télégraphes Alb.:—Min. des Chemins de fer et des Téléphones C.-B.:—Min. des Chemins de fer Quartier général provincial de la Gendarmerie royale du Canada</p>
	<p>COMMUNICATIONS Pour "Postes" et "Service postal" Voir "Postes"</p>	